

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 mai 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DAC 265 Subvention (5.000 euros) à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales, dont le siège social est situé, 5-7 rue Guilleminot à Paris 75014, pour son fonctionnement. D04025/ 2013_05036 / 19602.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 nature 6574, rubrique 324, ligne VF400002 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.